

Communication du lundi 25/03

Cher réseau,

Comme promis dans notre communication d'hier, nous vous avons concoté :

- un document de recommandations sur les règles à suivre lors de vos livraisons (une compilation des pratiques que vous nous avez fait remonter dont on a tiré une sorte de mode opératoire de la "livraison idéale" en temps de crise Covid-19)
- un plan de livraison préconisé pour vous aider à vous organiser (2 versions : une pour les amapiens référents à la distribution, une pour les amapiens venant récupérer leur panier)

Le Collectif du réseau a décidé de produire ces documents pour plusieurs raisons :

- certaines AMAP ont rencontré des difficultés dans la ré-organisation de leurs livraisons et dans l'application des mesures de précaution ;
- dans ce contexte de renforcement des mesures gouvernementales, il est impératif de respecter les mesures de précaution si l'on veut que les livraisons d'AMAP restent autorisées ;
- le souhait de vous rassurer, en vous fournissant un cadre d'action précis.

Ce manque de convivialité dans les livraisons n'est pas dans nos habitudes mais le respect de ces recommandations est indispensable du point de vue sanitaire. Il en va également de l'image et de la crédibilité de toutes les AMAP du territoire. Le réseau des AMAP est le reflet des pratiques multiples et diverses qui existent en son sein, il n'est pas dans son habitude de dicter des conduites et des protocoles à suivre à la lettre. Le caractère exceptionnel de la situation nous oblige cependant à vous guider vers une marche commune à suivre. Le document rappelle bien évidemment que "ces recommandations sont à adapter au contexte et aux possibilités laissées par le lieu de livraison". A vous d'agir en connaissance de cause et en fonction de vos moyens.

Les documents en question ("Recommandations pour les livraisons" & "plans de livraison") sont disponibles sur notre site internet à travers les liens oranges : https://www.amap-hdf.org/informations-relatives-au-covid-19/. Nous avons créé un article "Informations relatives au Covid 19" dans la rubrique "Actualités" de notre site internet. Nous y avons dressé une boîte à outils "Covid 19" et y avons regroupé toutes les communications que nous avons faites jusqu'alors. Nous alimenterons cet article au fur et à mesure, en vous prévenant par mail au préalable.

Un dernier point, au sujet des Préfectures :

- Nous avons envoyé aujourd'hui un courrier aux Préfectures en rappelant que les AMAP ne sont pas des marchés et en sollicitant de nouveau leur confirmation d'autorisation.
- La Préfecture de la Somme nous a contactés. Nous devrions avoir une réponse rapidement de sa part. Jusqu'à nouvel ordre, nous avions obtenu une autorisation. Les questions de l'interlocutrice a conforté notre intuition de vous guider dans l'application des mesures de précaution (elle nous a demandé si le réseau avait les moyens de s'assurer que les AMAP respectaient bien les gestes barrières ; notre document va bien dans ce sens).

Enfin, nous avons eu plusieurs sollicitations au sujet des coups de main sur la ferme de la part des amapiens. Nous nous concertons sur ce point, allons chercher des informations et reviendrons vers vous quand nous en saurons plus.

Nous restons à votre écoute pour toute question.

Solidairement, Prenez soin de vous et de tous,

Le Collectif d'AMAP Hauts-de-France